
AU CONGRÈS DE VIENNE

LES SOUCIS DE M. DE TALLEYRAND (1)

C'est, avant tout, au Congrès de Vienne que Talleyrand doit l'immense réputation qu'il est parvenu à acquérir — et à conserver — malgré les mises au point successives de quelques historiens parmi les plus qualifiés. C'est à Vienne que, de son vivant, son prestige atteignit au zénith. C'est le rôle qu'il y joua que ses admirateurs ne cessent d'invoquer pour le glorifier et qui lui a valu parfois d'être appelé « le plus habile diplomate de tous les temps ».

En descendant de voiture à Vienne, le 23 septembre 1814, il était en droit de penser qu'il tenait sa revanche des années durant lesquelles, sous l'Empire, il avait été réduit à observer, à critiquer, à se plaindre, à intriguer. Il allait siéger au Congrès en qualité de principal ministre, de ministre des Affaires étrangères, de premier plénipotentiaire de Sa Majesté très chrétienne Louis XVIII ! Il arrivait avec ses idées, ses intérêts, ses objectifs, et aussi avec ses animosités et ses rancunes. L'heure était enfin venue pour lui de travailler au succès des uns et de satisfaire les autres sur une grande scène internationale dont il connaissait déjà, pour les avoir pratiqués, les principaux acteurs.

Un proverbe russe formule, paraît-il, cette remarque : « Si tu ne fais pas ton propre éloge, qui donc s'en chargera ? » Talleyrand possédait, au suprême degré, l'art de présenter son personnage et ses actes sous l'aspect le plus favorable. Il s'y employa sans nulle modestie, aussi bien au moment même, dans ses lettres à son roi (1), que dans ses *Mémoires*.

(1) « En général dans sa correspondance avec le roi M. de Talleyrand se pose presque toujours en arbitre des événements, comme s'il était un Jupiter Olympien ». R. P. Ilario Rinieri. *Il congresso di Vienna e la S. sede* 4^e Vol. de la *Diplomazia pontificia nel Secolo XIX*. Rome. Civiltà Cattolica. 1904. p. 157, n. 2. C'est à cet ouvrage et surtout à la *Corrispondenza inedita dei Cardinali Consalvi e Pacca nel tempo del Congresso di Vienna (1814-1815)* publiée par le même auteur (Turin) Unione tipografica editrice. 1903) que sont empruntées la plupart des indications utilisées, sans autre référence, dans la présente étude.

La conclusion par lui du traité secret avec l'Angleterre et l'Autriche, du 3 janvier 1815, bien qu'il justifîât les plus sérieuses réserves, comportât — moins de sept mois après Waterloo! — un risque de guerre et indisposât gravement le Tsar Alexandre contre le gouvernement de la Restauration, lui fournit l'occasion de célébrer, sans mesure, son œuvre personnelle : « Maintenant, Sire, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours [...] Elle (la France) sera véritablement le chef et l'âme de cette union formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer » (4 janvier)

Dans son rapport final de juin 1815, Talleyrand ne s'est pas seulement vanté d'avoir fait sortir la France de son isolement et d'avoir défendu avec succès le principe de la légitimité, il n'a pas hésité à ajouter : « La France avait aussi à s'applaudir de la manière dont avaient été réglés la plupart des autres arrangements du Congrès ».

Dans ses Mémoires, il n'a pas manqué d'écrire : « Ainsi la France, par le seul ascendant de la raison, par la puissance des principes venait de rompre une alliance qui n'était dirigée que contre elle [...] Par là, la France, cessant à peine d'être l'effroi de l'Europe, en devenait en quelque sorte l'arbitre et la modératrice ».

Sans plus de vergogne, il ajoutait : « Malgré le désavantage de la position où elle se trouvait à l'ouverture des conférences, (la France) parvint à prendre, dans les délibérations, un tel ascendant que les questions les plus importantes se décidèrent en partie selon ses vues et d'après les principes qu'elles avait établis et soutenus, tout opposés qu'ils fussent aux intentions des puissances à qui le sort des armes avait donné le pouvoir de dicter sans obstacle leurs lois à l'Europe », et de conclure : « Le roi, rendu à Gand, exerçait à Vienne la même influence que du château des Tuileries ».

Jusqu'à la fin de sa vie, Talleyrand saisit toutes les occasions de célébrer ses exploits du Congrès de Vienne. De l'ambassade de Londres, au début de la Monarchie de juillet, il envoyait à Capefigue, historien de la Restauration, des notes apologetiques, au témoignage de Molé, qui observe : « On ne sait pas tout ce que le prince de Talleyrand a dépensé de soins, de temps et d'argent à faire écrire pour le justifier ou l'exalter! » L'accueil fait rue Saint-Florentin ou à Valençay, aux jeunes écrivains, tels que Thiers, Mignet, Villemain ou Lamartine, n'était qu'une application de cette propagande systématique. Ce faisant, il réalisa le plus fructueux de ses placements. En voici un exemple : célébrant son « génie de diplomate », Lamartine devait vanter plus

tard son infaillibilité divinatoire et le présenter comme ayant été véritablement « arbitre de l'univers au congrès des rois ».

La grande majorité des historiens a emboîté le pas à ces laudateurs inspirés. « C'était le triomphe de Talleyrand », n'a pas craint d'écrire, en parlant du traité du 3 janvier 1815, Albert Solrel, qui tenait son action à Vienne pour un chef-d'œuvre politique, professait à son égard, une admiration illimitée et la poussait jusqu'à approuver qu'il eût, de gaieté de cœur, accepté l'attribution de la Rhénanie à la Prusse.

Très rares sont ceux qui se sont risqués à contester l'opinion selon laquelle le Congrès de Vienne lui vaut « une place parmi les bâtisseurs de l'Europe ».

Les plus élogieux, dans leur jugement sur la politique de Talleyrand au Congrès de Vienne sont, il est vrai, les historiens étrangers. Dans ce concert de louanges, les Anglais — sans qu'il y ait lieu d'en être surpris — se signalent au premier rang. Le diplomate britannique Sir Henry Bulwer, non content d'écrire, en 1868, dans son *Essai sur Talleyrand* : « Il siège à Vienne comme s'il était ambassadeur du plus grand roi du monde » (p. 278), n'a pas hésité à affirmer, sans nulle intention d'ironie, qu'il y « avait suivi la ligne de conduite qui avait toujours été la sienne vis-à-vis des gouvernements qu'il avait servis et qui s'étaient pleinement reposé sur lui — il avait été zélé et fidèle » (p. 293).

Sans aller jusque-là, deux autres diplomates anglais, Duff Cooper, dans sa biographie de Talleyrand, et Sir Harold Nicolson, dans son étude sur *le Congrès de Vienne*, ont célébré à l'envi, ce dernier toutefois avec quelques légères restrictions, son « éclatant triomphe de Vienne ». On connaît la thèse de l'historien italien Guglielmo Ferrero : selon lui, l'action de Talleyrand au Congrès de Vienne mérite d'être qualifiée : « le chef-d'œuvre de l'histoire des derniers siècles ».

Avec les concessions de forme que lui impose le respect des dogmes marxistes, l'historiographie soviétique elle-même et notamment le professeur E. Tarlé, particulièrement compétent, quand il s'agit de cette époque, n'a pas échappé à la contagion de l'admiration.

Comment s'étonner, dès lors, que les plus sévères des détracteurs de Talleyrand se soient eux-mêmes, lorsqu'il s'agissait du Congrès de Vienne, laissé impressionner par le nombre et la qualité de ses admirateurs ? Dans son terrible article de la *Biographie universelle ancienne et moderne*, L.G. Michaud ne crut pas pouvoir se dispenser d'écrire qu'à Vienne, Talleyrand « se montra digne du titre de prince des diplomates qu'on lui avait

décerné depuis longtemps » et, selon Sainte-Beuve (1), si clairvoyant et si averti des fautes et des tares du personnage, « il faut reconnaître qu'il fit de son mieux pour servir le gouvernement et le monarque qui lui avaient remis leurs intérêts et pour rendre à la France dignité et influence dans les conseils de l'Europe ».

Dans cette accumulation de dithyrambes, ceux des diplomates qui se sont faits, en France, les biographes du personnage se sont généralement signalés par l'exagération de leur panégyrique.

Ce fut le cas, en particulier, de Maurice Paléologue et du Comte de Saint-Aulaire, l'ancien ambassadeur à Londres. D'ordinaire beaucoup plus nuancé pourtant dans ses jugements et très informé, Emile Dard n'en a pas moins fait sienne l'opinion d'Albert Sorel qu'il admirait trop pour se dégager de son influence.

L'enthousiasme des diplomates s'explique — et, dans une large mesure se justifierait — si l'on se bornait à envisager et à comparer le degré d'habileté dont ont respectivement fait preuve au congrès, les divers plénipotentiaires en présence et si l'on s'en tenait à l'appréciation de leurs qualités techniques.

Seul, le cardinal Consalvi, dont la remarquable correspondance fait ressortir le tact, l'adresse, la patience, la prudence et la méthode, mais aussi l'inébranlable fermeté quant à ce qu'il tenait pour l'essentiel, mérite d'être mis à une meilleure place et d'être montré en exemple aux spécialistes des relations internationales. M. Daniel-Rops l'a écrit avec juste raison : « L'histoire officielle n'est pas équitable pour cet homme ; elle réserve le devant de la scène aux grands ténors de l'Opéra politique, un Metternich, un Talleyrand. Les contemporains ne se trompèrent pas sur ses mérites. « C'est notre maître à tous », disait Lord Castlereagh. »

Sans contester, Talleyrand fit preuve, à Vienne, d'une singulière dextérité. Les conditions dans lesquelles s'était engagé le Congrès lui étaient fort défavorables. Non seulement il s'y présentait en vaincu, mais le Traité de Paris du 30 mai 1814, qu'il s'était peut-être trop hâté de négocier et de signer, avait fixé les nouvelles frontières de la France, en laissant à l'Angleterre, à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse le soin de disposer, au Congrès, des territoires auxquels Sa Majesté très chrétienne venait de renoncer.

On sait ce qui se passa au début du Congrès. Les représentants des quatre grands alliés se réunirent sans convoquer celui de la France. Talleyrand s'en plaignit avec véhémence et parvint à se faire admettre à une de leurs conférences. Une fois dans la

place, il réussit, à force d'assurance, de hauteur et de dialectique, à s'imposer définitivement comme un partenaire indispensable.

L'hommage dû à son habileté de diplomate ne saurait cependant justifier que l'on passe condamnation sur d'autres aspects de son activité au Congrès, ni que l'on dissimule certains des mobiles qui l'ont guidé.

Quoiqu'il en ait prétendu d'ailleurs, le Congrès a fait litière, dans presque toutes ses décisions, du principe de la « légitimité » dont il s'était institué le champion en se présentant comme l'apôtre, de la morale internationale et du droit public.

Pour qu'il en fût autrement, il eut fallu, au Congrès, comme Thiers l'a plaisamment observé, non pas « traiter avec Bernadotte [...], mais avec Gustave IV qui courait l'Europe en fugitif, [...] ne pas admettre le représentant de Ferdinand VII, qui n'était roi qu'au préjudice de son père Charles IV, lequel, loin de renoncer à ses droits, était prêt à les faire valoir, [...], appeler les représentants de Gênes, de Venise, de Malte, des anciens électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayenne, et de tant d'autres victimes dont on se préparait à se partager les dépouilles. »

Si Louis XVIII éprouva des satisfactions d'ordre familial en voyant restituer aux Bourbons le trône de Murat, et son cousin, le roi de Saxe, conserver le sien, la France ne tira aucun avantage réel de la position doctrinale adoptée par son ministre. En la prenant comme fondement de sa politique, celui-ci s'était interdit de saisir les occasions qu'une pareille confrontation des intérêts de nombreux Etats aurait pu, le cas échéant, lui offrir pour obtenir quelque contre-partie, en échange de l'appui qu'il était à même d'apporter à tel ou tel d'entre eux, et plus spécialement à la Russie.

Les représentants de Louis XVIII au Congrès avaient, par exemple, relevé eux-mêmes dans leur lettre collective à Louis XVIII du 30 novembre 1814 les désaccords entre les coalisés de la veille : « A aucune époque du Congrès, les puissances alliées n'ont donné à la France une plus entière conviction de leur désunion qu'elle ne le font dans ce moment où l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse ne paraissent d'accord sur aucune des bases qui devraient servir à l'arrangement général de l'Europe ».

Le rusé Gentz, homme de confiance de Metternich et secrétaire général du Congrès, s'était inquiété des avantages que la France pourrait en tirer : « Quoique censée n'être admise au Congrès que par simple étiquette, elle peut », avait-il écrit, le 24 juin 1814, au prince de Valachie, « en agissant avec discrétion et prudence, y exercer une espèce de médiation et relever par là

son influence politique, absolument anéantie par ses derniers malheurs, » Gentz n'avait certainement pas tardé à se rassurer.

Si l'on hésite à rendre Talleyrand responsable de l'installation de la Puissance prussienne à Cologne, à Bonn, à Coblenz et à Trèves, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a pas tenté sérieusement d'empêcher une solution dont il ne laissait pas d'avoir lui-même mesuré les risques. N'avait-il pas, au temps où il était Ministre du Directoire, mandé à Sieyès, envoyé extraordinaire à Berlin : « Vous savez à quel point je partage votre opinion sur ce qui est relatif à la puissance prussienne. Je pense avec vous que nous ne saurions trop l'éloigner de nos frontières, trop l'éliminer des côtes de l'Océan, pour la porter tout entière au Nord et à l'Est de l'Allemagne. Je ne perds pas une occasion de faire prévaloir des maximes que je crois saines et que j'ai souvent développées dans mes divers rapports, (19 thermidor an VI — 6 août 1798). Les *Instructions* en vue du Congrès, ces fameuses *Instructions* rédigées sous la direction de Talleyrand, contenaient, au reste, cette recommandation précise : « Il faut empêcher que (la Prusse) n'acquiert Mayence, ni même aucune portion quelconque du Territoire à la gauche de la Moselle. »

Le fait que, dans ses *Mémoires*, il n'ait point essayé de justifier son acceptation d'une solution dont il ne méconnaissait nullement les risques pour la France, tend à prouver, d'ailleurs, qu'il n'avait pas de raisons valables à invoquer pour se disculper et que sa conscience n'était point tout-à-fait en repos à cet égard.

La vérité, c'est que sur cette question essentielle comme sur toutes les autres, dont le Congrès eut à connaître, il s'appliqua, sous le couvert de hautaines déclarations de principes, à appuyer de tout son pouvoir la politique anglaise. Or, il était conforme à la tradition léguée par William Pitt à son disciple Castlereagh et à Wellington de « laisser la Prusse étendre sa zone d'influence en Allemagne septentrionale et occidentale » (Harold Nicolson) et, s'il était possible, de la mettre « en contact direct avec la France sur la rive gauche du Rhin. » (Wellington) Castlereagh considérait la présence de la Prusse en Rhénanie comme une garantie contre la France, toujours soupçonnée de viser de nouveau et Anvers et la rive gauche du Rhin. « Une fois », rapportait Talleyrand au roi (31 octobre 1814), « il lui échappa de dire » : « Ah ! s'il ne vous était resté aucune vue sur la rive gauche du Rhin ! »

En dépit de cette réflexion, il est difficile de croire que Castlereagh ait éprouvé pareille crainte, pour le présent et le proche avenir tout au moins, sinon d'une manière tout-à-fait fugitive. Au mois d'août 1814, il était venu passer deux jours à Paris. « Une

similitude de vues ressortit de ses conversations avec Louis XVIII et Talleyrand, » constate Sir Harold Nicolson, tout en ajoutant que, d'après son propre témoignage, le secrétaire d'Etat « trouva le souverain français et son ministre gênants dans leurs démonstrations d'amitié » et crut nécessaire « de modérer l'exubérance de ce sentiment » pour ne pas éveiller la jalousie des autres puissances.

A Vienne, et en toutes occasions, Talleyrand facilita constamment par son concours la tâche de Castlereagh, qui fut, si l'on s'en tient aux résultats positifs, le principal triomphateur de ces assises internationales.

On comprend, dès lors, que les historiens anglais témoignent, en toutes occasions, une indulgence infinie envers « Talley ».



Avec la volonté systématique de complaire à Londres, un autre mobile fut déterminant pour Talleyrand : son désir d'assurer son maintien au pouvoir après le Congrès en s'établissant solidement dans la faveur de Louis XVIII.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire avec attention les *Instructions* qu'il s'était fait donner avant son départ de Paris. Louis Madelin a souligné avec raison « la complaisance » qu'il mit, d'un bout à l'autre du Congrès, « à satisfaire avant tout son souverain ».

Une lettre qu'il écrivit de Vienne, à ce dernier, le 29 septembre 1814, fait ressortir, non sans cynisme, combien, pour lui, son intérêt égoïste se confondait avec l'intérêt égoïste de Louis XVIII : « Quelle que doive être l'issue du Congrès, il y a deux opinions qu'il faut établir et conserver, celle de la justice de Votre Majesté, et celle de la force de son gouvernement [du gouvernement dont Talleyrand était le membre le plus important] ; car ce sont les meilleurs ou plutôt les seuls garants de la considération au dehors et de la stabilité au dedans. Ces deux opinions une fois établies, comme j'espère qu'elles le seront, que le résultat du Congrès soit ou non conforme à nos désirs et au bien de l'Europe, nous en sortirons toujours avec honneur ».

Pour parler clairement, le Congrès terminé, Talleyrand considérerait avoir accompli son devoir s'il avait servi efficacement les intérêts familiaux et dynastiques de son souverain et si, par là-même, il avait obtenu que les siens propres fussent satisfaits. C'était ce qu'il appelait, par avance, « en sortir avec honneur » et, en quittant Vienne, il estima, sans nul doute, qu'il avait

atteint ce but, principalement en ce qui touchait ses profits personnels.

C'est une vérité historique établie que, là comme toujours, il se livra à de fructueux trafics. Il eut cessé d'être lui-même s'il avait laissé échapper une aussi merveilleuse occasion d'encaisser pots-de-vin et « douceurs ». Il n'avait jamais été homme à se contenter de ce que les usages du temps autorisaient les plénipotentiaires et leurs principaux collaborateurs à recevoir et à échanger à l'issue d'un Congrès : des décorations et des cadeaux. Il était tout naturel qu'il reçût, à la fin du Congrès, les *regali* habituels, telle que la boîte précieuse, ornée d'un portrait du pape Pie VII, dont il est question dans la correspondance de Consalvi. Mais, il utilisa des sources de bénéfices autrement profitables en monnayant certains services rendus par lui à d'autres qu'à son souverain.

Des documents britanniques particuliers révèlent certaines opérations dont on voudrait être sûr qu'elles n'ont pas été liées à des contre-parties d'ordre politique inavouables. Dès le début des Cent-jours, la banque de Vienne, où un crédit avait été ouvert au premier plénipotentiaire de Louis XVIII pour lui permettre de faire face aux dépenses de sa délégation cessa de lui fournir des fonds. Selon l'expression de sir Charles Webster (1), Talleyrand en fut réduit « à mendier de l'argent » (to beg monney off) auprès de Wellington. Celui-ci écrivit à Castlereagh, le 28 mars 1815 : « M. de Talleyrand m'a dit aujourd'hui redouter que, dans l'état actuel des choses à Paris [...], les membres de la Mission française se trouveront dans la plus grande détresse, à moins que le Gouvernement de Sa Majesté veuille leur porter quelque secours. Il n'est pas douteux qu'aussi longtemps que Louis XVIII sera considéré comme le roi de France, il est désirable qu'il ait un Ministre au Congrès ; et, comme il est probable que celui-ci va bientôt cesser ses activités, la dépense supportée par le Gouvernement de Sa Majesté ne serait certainement pas importante, s'il se sentait incliné à venir soulager cette détresse. » D'après Sir Harold Nicolson, Talleyrand n'aurait pas eu de quoi payer le loyer de l'hôtel de Kaunitz, où il s'était installé, ni même les gages de ses domestiques.

Le secrétaire d'Etat au Foreign Office ne se hâta pas de répondre à la requête que lui avait transmise Wellington. Il ne le fit que le 20 avril. Dans une lettre secrète adressée à Lord Stewart, il observait qu'en formulant sa demande, le prince de Talleyrand

(1) *Foreign Policy of lord Castlereagh — 1812-1815 — Britain and reconstruction of Europe*. Londres, Bell — 1950.

ignorait peut-être « que S.M.G.G. a emporté de France avec elle une grosse somme d'argent. Cependant, poursuivait Castlereagh, « si le prince de Talleyrand persiste encore dans sa requête, vous indiquerez à Son Altesse que le Gouvernement du Prince Régent ne possède pas de fonds public qui puisse être employé pour une telle avance — mais, en même temps, Votre Excellence reste libre de prélever, pour son Altesse, toute somme n'excédant pas 5 000 livres, sur l'argent réservé au Service secret étranger de Sa Majesté ; et je vous autorise à sortir cette somme de la manière habituelle, en prenant un reçu du prince de Talleyrand. »

Finalement, comme suite à sa requête, Talleyrand obtint du gouvernement britannique non pas 5 000 livres sterlings, mais 10 000 en deux versements de 5 000 livres chacun. Ces versements furent effectués par Sir Charles Stuart (1), frère de Lord Castlereagh, alors ambassadeur à La Haye et accrédité également auprès de Louis XVIII à Gand. Rien n'indique que ces fonds soient parvenus à Talleyrand par l'entremise de la petite cour de Gand. S'il en avait été ainsi, la correspondance officielle en ferait mention. Selon toutes probabilités, Sir Charles Stuart les envoya, à lui personnellement, par voie de remise bancaire.

Il semble qu'en dehors de ces 10 000 livres et, sans doute, avant de les avoir touchées, Talleyrand ait emprunté quelques autres sommes à Wellington. Mais un point plus intéressant reste obscur et que les historiens anglais les plus qualifiés ne sont pas parvenus à élucider. Talleyrand a-t-il remboursé les « avances » qui lui avaient été ainsi consenties ? Ce n'était guère dans ses habitudes et, s'il l'avait fait, les archives britanniques en conserveraient probablement la trace. Le gouvernement de Sa Majesté britannique était trop avisé pour laisser échapper une aussi favorable occasion d'être agréable à celui que Castlereagh, qui n'avait nulle confiance dans le duc de Blacas, souhaitait ardemment voir reprendre la première place auprès de Louis XVIII. Auprès des Anglais, bien que protestant de sa « fidélité », le prince, d'ailleurs, qui n'ignorait point ces sentiments, « trahissait le plus grand mépris pour les conseillers du roi en exil ». En lui fournissant des fonds, le cabinet britannique pouvait espérer le décider plus facilement, comme il le souhaitait, à partir pour Gand.

Il résulte, d'autre part, de la correspondance de Talleyrand, qu'après le débarquement de Napoléon au Golfe Juan, il avait, par une autre voie, quêté une aide financière de l'Angleterre. Le 29 mars 1815, il mandait à Louis XVIII : « Comme Votre Majesté

(1) Castlereagh à Sir Charles Stuart — 20 avril 1815. *F.O. Austria* vol. 116.

pourrait se trouver gênée en ce moment pour subvenir aux dépenses de la Chancellerie française, de son ambassade au Congrès, et d'envoi des courriers, et des personnes pour prendre des informations, j'ai pris des arrangements avec l'Angleterre pour y faire face. C'est donc un objet dont Votre Majesté n'aura pas à s'occuper ». Le roi approuva ces « arrangements » (lettre à Talleyrand — 10 avril 1815). Cependant, le cabinet de Londres ne consentit une avance officielle à Talleyrand qu'à concurrence de 100 000 frs « et dans un cours de six mois » (lettre de Talleyrand à Louis XVIII — 5 mai 1815. On est amené à en conclure que les avances à lui consenties précédemment par le cabinet de Londres n'ont pas été connues du roi de France.



Du vivant même de Talleyrand, il était de notoriété publique qu'il s'était fait grassement payer, par le roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV, l'acharnement avec lequel il s'était employé à Vienne, sous le noble prétexte du respect de la légitimité, à chasser Joachim Murat de son trône. Il y avait eu, il est vrai, d'autant plus de peine que, longtemps, Metternich, qui, en 1813, pour assurer aux Alliés la complicité de Murat, avait, par traité, garanti sa couronne au mari de la reine Caroline Bonaparte dont il avait été l'amant, avait défendu le beau-frère de Napoléon.

Restauré, Ferdinand IV fit remettre à Talleyrand, en traites sur la banque londonienne Baring, une somme considérable : six millions, a-t-on dit (1) ; des millions, selon Chateaubriand, qui, du côté de Naples, ne manquait pas de moyens de s'informer ; trois millions sept cent mille francs seulement, selon les *Mémoires* de Barras, voire deux millions (2), ou même 1 250 000 Frs d'après d'autres témoignages. Quel qu'ait été le montant total du pot-de-vin, il est avéré que le prince empocha une somme rondelette. On le verra plus loin toutefois, jusqu'à concurrence d'un million et demi, elle représentait l'indemnité que le roi de Naples dut verser à... l'ex-évêque d' « Autun », pour compenser la restitution... au Pape du duché de Bénévent que Ferdinand IV avait

(1) C'est le chiffre donné par Sainte-Beuve (*M. de Talleyrand* nouv. ed. citée pp. 189, 190 et p. 211 n° 1) qui tenait ses renseignements de Milbert, ami de Perrey, l'ancien secrétaire de Talleyrand, que celui-ci avait chargé d'aller chercher les traites à Naples.

(2) Tarlé, *Op. cit.* pp. 237-239 et n. p. 238, donne le chiffre de deux millions de francs, d'après les dépêches adressées à Nesselrode par le Comte Mocenigo, en dates des 27 juillet (8 août) et 31 août (12 septembre) 1815, conservées dans les archives du Ministère des Affaires étrangères de Russie.

tenté de s'approprier, mais qu'il finit par laisser à Pie VII. En remerciement de son zèle et de ses services, le roi de Naples lui attribua, en outre, le duché de Dino, comportant un revenu annuel de 13 636 ducats, soit quelque chose comme 10 000 de nos nouveaux francs.

Ce ne furent pas — loin de là — les seuls profits retirés par lui du Congrès de Vienne. On a affirmé que le malheureux Murat lui-même, dans l'espoir de conserver son trône, lui avait versé en vain 840 000 Frs. Le roi de Saxe, qui, il est vrai, ne fit pas là un mauvais marché, lui aurait remis cinq millions, selon les uns, six millions d'après d'autres. On ne sait ce qu'il faut retenir de ces diverses évaluations, mais le moins qu'on puisse dire est ceci : le désintéressement qu'il avait affiché, dès le début du Congrès, ne s'est appliqué, en fait, qu'aux intérêts de la France ; s'il ne demanda rien pour elle, sa dignité ne l'empêcha pas de demander — et d'obtenir beaucoup pour lui-même.



« Les femmes », a écrit Mme de Dino, « qui ont tenu tant de place dans les habitudes sociales de M. de Talleyrand... » Formule élégante reconnaissant l'importance du facteur féminin au long de l'existence de l'oncle par alliance de Dorothee ! Il est impossible de ne pas reconnaître aujourd'hui (1) qu'au temps du Congrès de Vienne, les préoccupations de cette nature ne laissèrent pas d'entraîner certaines conséquences politiques.

Ce ne fut évidemment pas le cas d'une fantaisie que le prince se passa, au grand scandale du banquier Jean-Gabriel Eynard, un des délégués de Genève. Ce citoyen de la ville de Calvin a rapporté, dans son journal, à la date du 9 octobre 1814, cette plaisante scène de comédie : « Nous venons de chez M. de Talleyrand, qui nous avait donné audience pour midi. Il paraît que ce ministre était encore au lit, car on a fait quelques difficultés de (sic) nous laisser monter chez lui et, au moment où nous sommes entrés dans son premier salon, nous avons vu une jeune poulette sortir un peu à la hâte de son appartement ; elle paraissait à peine habillée. Pour un ancien évêque, la chose nous a paru édifiante. Ce qui nous a confirmé dans nos soupçons que Talleyrand n'était pas levé, ce sont les divers valets de chambre qui allaient et venaient pour la toilette de Monseigneur. Après trois quarts d'heure d'at-

(1) Surtout après le livre de Françoise de Bernardy, *Le dernier amour de Talleyrand : la duchesse de Dino*. Hachette, 1956.

tente, le ministre est enfin arrivé ; il avait tous ses ordres et était en tenue d'ambassadeur ».

La liaison du prince avec sa nièce, par les orages qui la marquèrent à l'époque même du Congrès, eurent, sur son comportement, des effets que ne pouvait pas entraîner un caprice éphémère. Après Erfurt, l'empereur Alexandre, n'ayant pas grand'chose à refuser à celui qui venait de trahir Napoléon à son profit, avait obtenu que Dorothee de Courlande consentit, malgré sa répugnance, à épouser en 1809, le neveu de Talleyrand, Edmond de Périgord, avec lequel, ainsi qu'il était à prévoir, elle ne s'entendit point. Dorothee était pourvue de tous les dons de l'intelligence et de la beauté. Ses contemporains ont célébré, à l'envie, sa grâce, le son de sa voix, ses dents éblouissantes de blancheur, son élégance, ses grands yeux — « ses deux yeux d'une clarté d'enfer et qui faisaient lumière dans la nuit » (Sainte-Beuve) — son regard d'aigle, cet extraordinaire regard, qui savait être, tour à tour, caressant, ardent, passionné. La vivacité et l'enjouement de son esprit, sa rare culture, son tact parfait achevaient de la rendre extrêmement attirante.

Indifférente aux considérations morales et ambitieuses de jouer un rôle, qui ne fut pas simplement d'ordre mondain, elle était destinée à éprouver, comme à éveiller des passions. Très vite, elle avait fait la conquête de l'oncle de son insignifiant mari. Bientôt, il ne parvint plus à se passer d'elle, encore qu'il eût alors et gardât assez longtemps — peut-être pour donner le change — des relations fort intimes avec la duchesse de Courlande, propre mère de la jeune femme. Séduit par Dorothee, ce séducteur chevronné parvint à la séduire à son tour, en dépit des trente-neuf ans qui les séparaient. Sa ravissante nièce était, à dire vrai, assez bien préparée à accepter une liaison aussi disproportionnée. Elle savait que ses parents avaient une différence d'âge de trente-et-un ans et elle-même s'était, très jeune, amourachée du prince Adam Czartoryski, son aîné de vingt-trois ans, qu'elle aurait voulu épouser. Dès 1813, les gens bien placés pour être informés, tels que le grand-juge Molé et le ministre de la Police Savary ne doutaient pas qu'elle eût cédé à Talleyrand. En tout cas, si elle ne l'était pas encore auparavant, elle devint sa maîtresse à Vienne, où elle tint, avec autant d'adresse que d'éclat, le salon de leur résidence, l'hôtel de Kaunitz.

De notoriété publique, le prince éprouva pour elle une « passion éperdue » qui l'obsédait et qu'avivait la jalousie. Il ne put ignorer, en effet, que Dorothee, après s'être laissée faire une cour pressante par le Comte Trautmannsdorf, grand écuyer de l'empereur d'Autriche, ne se montrait pas cruelle envers un brillant

major de l'armée autrichienne, appartenant à l'entourage de Metternich et qui était exactement son contemporain, le comte Charles Clam-Gallas, d'une puissante famille de Bohême. Il y eut entre l'oncle et la nièce des scènes dont l'écho se répandit dans les coulisses du Congrès.

Dès le 22 avril 1815, Louis XVIII avait appelé Talleyrand à le rejoindre dans son exil de Gand. Il avait insisté dans une lettre du 5 mai. Jaucourt, Chateaubriand, Pozzo di Borgo, d'autres encore, étaient intervenus (1), auprès de lui, dans le même sens, sans réussir à le décider : il se prétendait indispensable à Vienne.

Le 25 mai 1815, il écrivait au roi qu'il comptait enfin prendre congé des souverains, après avoir signé les protocoles, en laissant à Dalberg le soin de représenter la France à la commission chargée de mettre au point la rédaction de l'acte final du Congrès. Cependant, il ne se résolvait pas encore à prendre la route. Le 27 mai, prétextant une intrigue qui, prétendait-il, tendait « à remettre en question des choses décidées », il informait Louis XVIII qu'il croyait devoir ajourner, de nouveau, son départ.

En réalité, il ne se souciait nullement de laisser à Vienne Dorothee qu'il disputait si malaisément à son jeune rival. Il ne se résigna à partir qu'après que, le 3 juin, elle eût consenti à se rendre elle-même dans les domaines qu'elle possédait en Silésie. Le 9 juin, il signa l'Acte final du Congrès et il se mit enfin en route le 10, ce qui le fit rejoindre Louis XVIII à Mons, le 23, — cinq jours après Waterloo.



Cependant, Talleyrand avait eu un autre motif, et généralement inaperçu, de résister aux appels de son souverain et de s'attarder aussi longtemps à Vienne. Chateaubriand en avait eu vent qui, dans ses *Mémoires*, a écrit (1) : « M. de Talleyrand prétendait qu'il avait droit à une subvention en échange de son duché de

(1) D'après Consalvi (lettre à Pacca — 30 avril 1815), les souverains alliés auraient voulu qu'il se rendît à Gand pour conseiller, de leur part, à Louis XVIII, de « prendre toutes les proclamations et actions. la couleur constitutionnelle », le plus qu'il pourra, « comme l'unique moyen de remonter sur le trône. » Talleyrand se déroba et envoya à sa place Alexis de Noailles, membre de la délégation française.

(1) Edit. Levailant-Flammarion — 1948 — II, p. 593. Toujours parfaitement informé, M. Daniel-Rops (*L'Eglise des Révolutions* — Fayard — 1960, p. 258) a indiqué que, pour obtenir de Talleyrand qu'il renonçât à Bénévent, « il fallut lui verser deux bons millions, dont Rome dût payer les trois quarts ».

Bénévent : il vendait sa livrée en quittant son maître. Lorsque la France perdait tant, M. de Talleyrand n'aurait-il pu perdre aussi quelque chose ? » En 1853, L.-G. Michaud s'était montré plus précis dans la *Biographie universelle, ancienne et moderne*. Selon lui, le personnage avait réussi à se faire donner « plusieurs millions par la Cour de Rome ». Le mélange de vrai et de faux qui caractérise cette virulente notice permettait de supposer que c'était là pure calomnie et aucun biographe de Talleyrand, aucun historien du Congrès de Vienne n'avait, semble-t-il, prêté attention à cette assertion.

Une lettre de Mgr Joachim Pecci, le futur pape Léon XIII, révélée en 1907, aurait pu mettre sur la voie de la vérité. Dans les derniers jours de mai 1838, ignorant encore que Talleyrand était mort le 17 du même mois, Mgr Pecci, délégué apostolique à Bénévent, depuis quelques semaines, écrivait à son frère Jean-Baptiste : « Le domaine pontifical dans ce duché grandirait si le vieux duc de Bénévent, le prince de Talleyrand, cessait de vivre ».

Dans le tome III de son *Talleyrand*, paru en 1931, G. Lacour-Gayet publia, de son côté, une partie de ce que l'ex-évêque d'Autun appelait son « manifeste ». Daté de « Valencay, 1^{er} octobre 1836 » et conservé dans les papiers de Mgr Dupanloup, le document contenait ce passage jusque là inédit : « J'ai aussi des obligations réelles au commandeur Ruffo, ministre de Naples, qui s'est chargé de traiter pour moi, avec qui de droit et comme il le jugeait convenable, de mon abandon de la principauté de Bénévent et qui m'en a fait retirer de grands avantages pécuniaires.

Il résulte des documents publiés par le P. Rinieri que l'ex-évêque d'Autun parvint effectivement à ne pas restituer au Pape sans compensation ce duché de Bénévent, possession du Saint-Siège depuis de longs siècles, enclave des Etats de l'Eglise en territoire napolitain, que, dans le temps même où il concédait à Bernadotte la principauté de Pontecorvo, autre enclave pontificale dans le royaume des Deux-Siciles, Napoléon lui avait, le 5 juin 1806, « transféré », à titre héréditaire, « avec le titre de prince et duc de Bénévent, pour le posséder en toute propriété et comme fief immédiat de la couronne », et, dont depuis neuf ans il avait retiré des profits s'élevant annuellement à une soixantaine de millions de francs. Ce fait paraît d'autant plus scandaleux qu'en informant le Sénat de l'attribution de Bénévent à son ministre des Relations extérieures, Napoléon lui avait annoncé son intention — qui n'eut aucune suite — d'indemniser Pie VII.

On pourrait, il est vrai, être tenté de supposer que l'octroi d'un dédommagement à Talleyrand pour la restitution de sa princi-

pauté, avait trouvé sa justification dans les services qu'au Congrès de Vienne, il aurait rendus au Saint-Siège et à son représentant. La correspondance de Consalvi prouve qu'il n'en fût rien : à Vienne, le prince de Talleyrand fut bien loin de seconder les efforts patients et tenaces du Cardinal. Et avec un acharnement qui n'eut d'égal que son cynisme, soutenu par Metternich, par le commandeur Ruffo, plénipotentiaire du roi de Naples, par d'autres encore, il mit tout en œuvre pour conserver Bénévent et, à défaut, pour ne s'en dessaisir que moyennant une solide indemnisation. Il y eut une longue lutte entre l'évêque marié et le cardinal, qui n'était pas prêtre, mais avait, sur « Autun » qu'il n'appelait jamais autrement que « il Signor de Talleyrand », la supériorité de la noblesse du caractère, de la régularité des mœurs et d'un parfait désintéressement personnel.

(A Suivre)

LÉON NOËL